

# 44

## Commission permanente

### Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49682

11 - Mobilités

### Continuité écologique des ouvrages d'art - Programme 2024

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Lors de la présentation du budget primitif pour la politique « continuité écologique », l'Assemblée départementale a voté un montant total de crédits de paiement 2024 à hauteur 400 000 euros.

A la suite de la décision modificative n° 1, réduisant l'enveloppe des crédits disponibles à 200 000 euros, ainsi que les subventions attendues de l'agence de l'eau, il est proposé à la Commission permanente d'approuver la liste des opérations suivantes à réaliser en 2024 :

- le changement d'un ouvrage d'art sur la RD 30 à Breteil au lieu-dit « La Padouillère » sur le ruisseau de Trémillé ;
- le changement, le long de la RD 211, de l'entrée de deux parcelles agricoles sur un ruisseau classé situé à Rimou au lieu-dit « Launay » ;
- la suppression, le long de la RD 676, de deux entrées de parcelles agricoles sur un ruisseau classé à Plerguer au lieu-dit « Le Champ Jouan ».

Le programme de travaux et études attenantes sera suivi par le service génie civil. Les travaux à effectuer seront entrepris par les titulaires des accords-cadres à bons de commande conclus à ce titre, à savoir :

- l'entreprise Marc SA de Bruz pour l'entretien et la réparation des ouvrages d'art ;
- l'entreprise Eurovia de Bruz pour les travaux de petites opérations de voirie.

Une seconde liste de travaux est prévue et sera confiée au service travaux de la direction de la gestion des routes départementales, qui réalisera ces travaux en régie :

- Changement de l'ouvrage sur la RD 12 à Rimou au lieu-dit « La Cottine », ruisseau vers le ruisseau du Verger ;
- Changement de l'ouvrage sur la RD 62 à Bédée au lieu-dit « La Richardais », ruisseau du Bas Cutelou ;
- Changement de l'ouvrage sur la RD 57 à Ercé-en-Lamée au lieu-dit « Le Fayel », ruisseau de la Pênais ;
- Mise en lumière de l'ouvrage sur la RD 795 à Bonnemain au lieu-dit « Le Pont Melin », ruisseau de Pont Melin.

Les dépenses correspondantes au programme 2024 seront rattachées à l'autorisation de programme ROGTI003 millésime 2022 et imputées sur le chapitre 23, fonction 843, article 2315 pour les travaux et sur le chapitre 20, fonction 843, article 2031 pour les études.

## Décide :

- d'autoriser l'engagement des opérations de travaux et d'études relatives au programme de continuité écologique des ouvrages d'art 2024 détaillées ci-dessous :

- . Remplacement ouvrage d'art n° 896 à Breteil - RD 30,
- . Remplacement ouvrage d'art le long de la RD 211 à Rimou,
- . Suppression de deux ouvrages sur la RD 676 à Plerguer,
- . Remplacement d'ouvrage n° 4303 à Rimou - RD 12,
- . Remplacement d'ouvrage n° 3818 à Bédée - RD 62,
- . Mise en lumière ouvrage n° 5753 à Bonnemain - RD 795,
- . Remplacement ouvrage d'art n°4852 à Ercé-en-Lamée - RD 57.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242486

Pour extrait conforme